

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017</p> |
|--|

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

Membres ayant donné pouvoir : MM. AIT LASRI Auriane (pouvoir à VEREZ Richard), COUILLEZ Henri (pouvoir à RICHARD Dominique), BAUDUIN Stéphanie (pouvoir à BACHIRI Karim), FRASCA Geneviève (pouvoir à CHARLET Jocelyne)

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Je vous propose comme habituellement le plus jeune de notre assemblée, monsieur Steve Bansch.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 novembre 2017

Monsieur le président :

Avez-vous des remarques ?

Adopté à l'unanimité.

Comme habituellement quelques rappels des manifestations qui se sont déroulées depuis notre dernier Conseil.

Le 11 novembre, la commémoration a pris un caractère exceptionnel avec la projection du film la guerre vu par le cinéma des armées et la prestation chorale des élèves de l'école Gambetta. A noter la bonne participation du public.

Le 16 novembre s'est tenue l'Assemblée Générale du Centre Social, plus grosse association de notre commune avec 2880 usagers. Assemblée Générale qui a montré l'étendue, la diversité et le maillage sur toute la commune des différentes activités de notre Centre. Par ailleurs, le rapport de l'expert-comptable a démontré la bonne santé financière de la structure. Bravo et félicitations encore une fois à toute l'équipe du Centre Social.

Le vendredi 17 novembre, a eu lieu la cérémonie des récompenses aux participants au concours des jardins et façades fleuris. Là encore, félicitations aux Waziérais qui à travers leurs actions écologique de fleurissement de leurs propriétés, concourent à l'embellissement de notre commune. Bravo également à Mr. Dehaze qui, encore une fois, a charmé le public par une conférence de haut niveau sur l'art floral.

Le samedi 18 novembre au matin, entre 80 et 100 personnes ont participé à la fête des bébés. Toutes et tous ont apprécié la petite collation et la remise du premier livre à leur nouveau-né.

Le soir, notre harmonie municipale et notre chorale nous ont offert pour la Sainte Catherine un magnifique concert en collaboration avec l'harmonie de Sin le Noble. Cent musiciens nous ont gratifiés d'un final exceptionnel.

Le mercredi 22 novembre, nous avons distribué 1300 colis à nos anciens. Colis selon eux toujours aussi beau et bien mieux que ceux distribués dans les autres communes.

Nous nous sommes également rendus chez nos doyens qui ont particulièrement apprécié notre visite.

Le 28 novembre, le béguinage a organisé une petite réception avec gâteaux et chansons et surtout avec beaucoup de chaleur humaine.

Enfin dans ce domaine, nos anciens dans les maisons de retraite ont reçu un petit colis de friandises porté par Betty et Yvonne.

L'apothéose avec le banquet du dimanche 26 novembre, toujours aussi apprécié par nos anciens.

Le jeudi 30 novembre, la soirée consacrée aux ALSH et aux colonies de vacances de la mairie et du Centre Social nous ont fait revivre les grands moments de juillet/août à travers expo photos et film avec une bonne présence des parents et des enfants.

Le vendredi 8 décembre, dans le cadre du parcours sur la citoyenneté, le Centre Social a projeté le film « La sociale » qui retrace à la libération, comment Ambroise Croizat, Ministre du travail a impulsé la mise en place de cette décision du programme du Conseil National de la Résistance alors que la France était exsangue ! Excellent débat avec les 150 à 200 Waziérois de toutes générations avec comme thème central la solidarité intergénérationnelle.

Le samedi 9 novembre, nous avons accueilli l'amicale des sapeurs-pompiers de Douai dans le cadre d'une pause dans leur périple de 25 Kms pour récolter de l'argent pour le Téléthon.

Le lundi 11 décembre, j'ai eu le plaisir, en compagnie de monsieur Richard, de remettre, en Sous-préfecture les documents de nationalité française à 4 ressortissants de notre commune.

Enfin, pour terminer cette énumération, permettez-moi de mettre la cerise sur le gâteau en vous relatant la décision du conseil constitutionnel reçue la semaine dernière :

« ...LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL A ÉTÉ SAISI le 29 juin 2017 d'une requête présentée par monsieur Laurent Desmons, inscrit sur les listes électorales de la commune de Waziers, située dans la 16ème circonscription du département du Nord, tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé dans cette circonscription les 11 et 18 juin 2017, en vue de la désignation d'un Député à l'Assemblée Nationale. Elle a été enregistrée au secrétariat général du Conseil Constitutionnel sous le n° 2017-5145 AN... »

Par sa décision n° 2017-5145 AN de ce jour, le Conseil Constitutionnel a rejeté la requête de monsieur Desmons tendant à l'annulation des opérations électorales dans la 16^{ème} circonscription pour raison que la candidate du Front National avait utilisé sur les panneaux officiels de la campagne électorale des affiches contenant l'association des trois couleurs, bleu, blanc, rouge. Cette utilisation qui est interdite aurait défavorisé la candidate d'En Marche, qui aurait pu, de ce fait, être au second tour, contre le Front National, compte tenu du faible écart de voix entre la candidate d'En Marche et le candidat communiste au premier tour. Le Conseil Constitutionnel d'expliquer : Il n'est pas contesté que les affiches de madame De Méreuil comprenait, une combinaison de trois couleurs, bleu, blanc, rouge, en méconnaissance des dispositions de l'article R27 du Code Electoral, eu égard aux circonstances de l'espèce, l'utilisation de ces trois couleurs n'a cependant été de nature ni à caractère officiel à la candidature de madame De Méreuil, ni à exercer une influence sur les résultats du scrutin, par suite, le grief doit être écarté.

Il résulte de ce qui précède, que la requête de monsieur Desmons doit être rejetée.

Le Préfet de conclure :

L'élection de monsieur Bruneel est donc confirmée. Il n'y a plus aucun contentieux en cours relatif aux élections législatives dans le département du Nord.

Dont acte.

Enfin, j'ai été informé par le groupe majoritaire que le Président de groupe est maintenant monsieur Richard Verez.

Nous allons passer maintenant à la question n°3.

Monsieur Desmons :

Excusez-moi monsieur le Maire, je peux faire un commentaire sur les informations que vous venez de donner puisque vous me citez.

Pour moi c'est un peu hors sujet, mais vous en parlez, je vais en profiter pour m'exprimer. J'allais publier un message ce week-end pour expliquer davantage que ce que n'a fait la Voix du Nord, je vous le lis :

1 - une candidate, en l'occurrence celle du Front National, qui n'a pas respecté le Code Electoral s'est retrouvée au deuxième tour des élections législatives au mois de juin privant un autre candidat de ce deuxième tour, quel qu'il soit.

2 - Dans tous les cas le mal était fait et c'est sans arrière-pensée politique, je vous rappelle que j'ai appelé à voter Alain Bruneel sans hésiter entre les deux tours, que j'ai lancé le signalement au Conseil Constitutionnel de l'irrégularité. Sans arrière-pensée politique car ce genre de démarche prend du temps et les législatives partielles sont presque toujours défavorables au pouvoir en place. J'ai juste considéré que c'était mon devoir, comme tout citoyen, de le signaler, car c'est aux citoyens de faire les vigies des élections, comme le sont les scrutateurs pour les opérations de vote, comme quand on inscrit les choses au procès-verbal, etc.

3 - Le Conseil Constitutionnel a reconnu la non-conformité de l'affiche, on a laissé couler comme vous venez de le rappeler, jugeant que cela n'avait pas joué sur la sincérité du scrutin. Je respecte leur décision évidemment, qui suis-je Laurent Desmons face à Lionel Jospin, Michel Charasse, Jean-Jacques Hyest, Michel Pinault, Dominique Letin qui fut d'ailleurs à la tête du tribunal de Douai pendant plusieurs années, Corine Luquiens, Nicole Maestracci et son président Laurent Fabius qui se sont penchés sur la question. En fait, j'espère surtout que cela va obliger les Sages à revoir le Code Electoral, au moins sur ce sujet. Les commissions de propagande sont extrêmement vigilantes sur beaucoup de sujets, vous en êtes témoin, sur l'association des trois couleurs en particulier. On peut finalement retenir de cette histoire que vous n'êtes pas disqualifier d'office d'une élection si vous les utilisez, vous serez uniquement si c'est de nature à voir eu un rôle significatif sur le résultat, ce qui me semble très compliqué à juger au cas par cas, il serait plus simple de l'interdire ou de l'autoriser totalement. Mon avis personnel c'est plutôt de l'autoriser car les partis politiques qui utilisent le drapeau tricolore dans leur logo, eux ont le droit d'associer les trois couleurs.

En conclusion, puisque c'est cela que vous essayez de faire ce soir, ce n'est pas une défaite personnelle et ce ne serait pas une victoire dans le cas contraire. J'ai juste joué mon rôle de citoyen et d'électeur et à la limite je déplore d'avoir été le seul à le faire, point.

Monsieur le Président :

Deux mots pour revenir sur votre déclaration.

Bien évidemment vous dites hors sujet, pas du tout. Il me paraît aussi important que le public et le conseil municipal sachent que cette affaire est close et que le Député n'est pas invalidé.

Il n'y a aucune autre donnée dans mon intervention.

Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Président :

Suite au retrait de Monsieur Steve Bansch dans ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire, il est proposé de porter à 8 le nombre de postes d'adjoints.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de maintenir à 8 le nombre de postes d'adjoints.

C'est un vote qui a lieu à main levée.

Adopté à l'unanimité.

Election du 1^{er} adjoint suite au retrait de Monsieur Steve BANSCH dans ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire

Monsieur le Président :

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au poste vacant de 1^{er} adjoint.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire.

Avant de passer au vote je souhaite apporter quelques précisions :

En effet, je rappelle ici à l'Assemblée, que nous ne mettons pas en place la liste pour 2020, nous reconfigurons uniquement l'équipe pour assurer correctement la fin du mandat et être sur de bonnes bases politiques pour 2020.

La désignation du 1^{er} adjoint n'est pas la désignation, non plus, du futur maire de la ville.

Chaque adjoint a une même place dans le fonctionnement du Bureau Municipal et dans le Conseil, de même pour les conseillers délégués, mais la loi prévoit qu'il doit y avoir un tableau des adjoints dans l'ordre et qu'en cas d'empêchement du Maire, le 1^{er} adjoint le remplace, si le 1^{er} adjoint est indisponible le 2^{ème} le remplace et ainsi de suite

Les objectifs sont donc d'avoir à mes côtés un 1^{er} adjoint qui a déjà une certaine expérience politique et d'élu, quelqu'un en qui j'ai parfaitement confiance et avec qui j'ai l'habitude de travailler, quelqu'un qui me parle et qui dialogue avec moi et avec qui j'ai une certaine proximité.

Cela ne s'appelle pas un simple remaniement mais la volonté de mettre en place une équipe soudée et solidaire pour travailler en faveur des habitants de notre commune.

Qui fait acte de candidature ?

Monsieur Verez :

Au nom du groupe majoritaire, nous vous proposons la candidature de notre camarade Dominique Richard.

Monsieur le Président :

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous allons donc passer aux opérations de vote, à bulletin secret blanc, sur lequel il vous suffira de mettre ou pas le nom du candidat.

Pour suivre ces élections, je vais demander aux trois plus jeunes de la liste qui sont :

- Steve Bansch,
- Ilham Kadi,
- Laurent Desmons.

En demandant à monsieur Laurent Desmons d'être secrétaire de ce vote et les deux autres d'être ses assesseurs.

(Appel)

Les résultats du vote :

- 29 inscrits
- 29 votants
- Exprimés 15
- Blancs et nuls 14

Monsieur Dominique RICHARD est donc élu 1^{er} adjoint.

Information choix des délégations du Maire aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués

Monsieur le Président :

Le Maire choisit librement les adjoints et les conseillers auxquels il donne des délégations.

Monsieur Dominique Richard, 1^{er} Adjoint aura comme délégation les politiques sociales dont le logement et le CCAS c'est-à-dire les délégations qu'il a actuellement.

Il reste, ensuite, deux délégations à confier, là aussi avec un esprit de reconquête, la Jeunesse et les ALSH-Colonies de vacances. Pour ces responsabilités ma proposition, ma décision en

fait, est de former une équipe de deux élus qui travailleront ensemble. Il s'agira de deux conseillers délégués, avec des délégations distinctes. Est créée une délégation qui s'intitule :

- « Jeunesse et loisirs » que je confie à notre ami Richard VEREZ.

Et ensuite une délégation :

- « ALSH et Colonies de vacances » que je confie à notre amie Sabine MUTTE.

Les deux travailleront bien évidemment de concert.

Félicitations.

Désignation des délégués siégeant au sein de certaines instances

Monsieur le Président :

Pour l'instant les changements auront lieu uniquement pour le Conseil d'Administration du Centre Social puisqu'il s'agit là d'une représentation du Conseil Municipal.

En toute logique, je vous propose de retirer du Centre Social Monsieur Steve Bansch et Ilham Kadi et de les remplacer par :

- Monsieur Richard Verez pour la jeunesse,
- Madame Betty Desort pour le travail intergénérationnel.

C'est une décision qui se prend à main levée.

Pour celles et ceux qui sont contre, le manifestent en levant la main : 5

Pour celles et ceux qui s'abstiennent : 8

Celles et ceux qui sont pour : 16

Vous êtes donc tous les deux élus au Conseil d'Administration du Centre Social.

DM n°3

Monsieur Mascarte :

COMMUNE DE WAZIERS (59119)

BUDGET 2017

DECISION MODIFICATIVE N°3

| | CHAPITRES | ARTICLES | DESIGNATIONS | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-----------|----------|--------------------------------|--------------|------------|
| INVESTISSEMENT | 23 | 2313 | Travaux en-cours constructions | -27 590,00 € | |
| | 23 | 2315 | Travaux en-cours installations | -4 400,00 € | |
| | 21 | 2111 | Terrains | | 9 100,00 € |
| | 21 | 21312 | Bâtiments scolaires | 36 690,00 € | |
| | 21 | 2151 | Réseau de voirie | 2 100,00 € | |

| | | | | |
|----------------------|------|---------------------------|------------|------------|
| 21 | 2158 | Matériel outillage voirie | 2 300,00 € | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | | 9 100,00 € | 9 100,00 € |

| | CHAPITRES | ARTICLES | DESIGNATIONS | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------|----------------------|----------|-------------------------------|--------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | 65 | 6535 | Formation des élus | -2 000,00 € | |
| | O13 | 6419 | Rbst assurances personnel | | 5 000,00 € |
| | 73 | 7381 | TADE | | 6 800,00 € |
| | 74 | 74751 | GFP de rattachement | | 31 310,00 € |
| | 74 | 74832 | Fonds départemental TP | | 2 890,00 € |
| | 77 | 7788 | Produits exceptionnels divers | | 7 000,00 € |
| | O12 | 64 | Salaires | 100 000,00 € | |
| | O22 | O22 | Dépenses imprévues | -10 000,00 € | |
| | 66 | 66111 | Intérêts d'emprunts | -35 000,00 € | |
| | TOTAL FONCTIONNEMENT | | | | 53 000,00 € |
| TOTAL GLOBAL DM N°3 | | | | 62 100,00 € | 62 100,00 € |

Au niveau du chapitre 12, chapitre du personnel, comme je l'ai évoqué en commission des finances, on réaffecte 100 000€ au niveau des dépenses. Cela s'explique par différents points, il y a une augmentation en début d'année de 0,78% des charges patronales et salariales, qui vu le chapitre de façon conséquente, mensuellement n'est pas si important que cela étant donné que les sommes varient de 3 000€ à 4 000€, pour un coût annuel de 40 000€. Ensuite des indemnités de licenciements pour suite d'invalidité : 10 000€ en plus, des heures supplémentaires cela représente à peu près 8 700€ avec les charges 9 400€, une augmentation du taux des accidents du travail, de 1,52 à 2,52%, +1% ce qui représente à peu près 7 800€, et ensuite des ajustements par rapport à des emplois comme des NAP et des contrats d'avenir.

Monsieur le Président :

Qui a des remarques, des questions ?

Monsieur Desmons :

Des remarques.

Nous allons la voter bien sûr, il faut bien que les employés soient payés et c'est l'objet principal de cette DM. Par contre, nous sommes quand même une commune qui travaille et vote son budget assez tardivement, à la mi-avril, donc carton rouge sur le manque d'anticipation de ces augmentations sur la partie salaire, surtout le 0,78% qui représente la moitié de la hausse, on n'a pas d'excuses quand on fait son budget en avril. Sur ce sujet de la masse salariale, pointée du doigt en plus depuis par la Cour des Comptes, cela ne fait vraiment pas sérieux.

Monsieur le Président :

D'accord. Ma grand-mère disait il n'y a jamais rien qui ne passe et qui ne rapasse Monsieur Desmons. Enregistré !

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

La DM est donc adoptée à l'unanimité.

Finances : Indemnité de conseil alloué aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur municipal

Monsieur Mascarte :

Les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux communes des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

A ce titre, et à la demande du Receveur municipal, la collectivité verse une indemnité de budget au Contrôleur Principal responsable du service communal.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'attribuer l'indemnité de budget à Madame VASSEUR pour un montant de 50,00€

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer à Madame DEREUME, Receveur municipal de la commune de Waziers l'indemnité de gestion annuelle d'un montant de 1608,09€ brut.

Monsieur le Président :

Pas de remarques ? Pas de vote contre ?

Monsieur Desmons :

Ok pour nous.

Monsieur le Président

C'est donc adopté à l'unanimité. Je croyais que vous alliez me dire que Madame DEREUME aurait pu mieux nous conseiller dans l'élaboration du Budget.

Finances – Action sociale : Avance sur la subvention de fonctionnement au CCAS

Monsieur Mascarte :

Dans l'attente de l'élaboration et du vote du Budget Primitif 2018 qui fixera le montant exact de la subvention de fonctionnement allouée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2018, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer en vue de décider du versement d'une avance de subvention à cet organisme, d'un montant de 240 000 € correspondant à la subvention prévue au Budget Primitif 2017, lui permettant de fonctionner dès le début de l'année.

Finances – Action sociale : Avance sur la subvention de fonctionnement au Centre Social

Dans l'attente de l'élaboration et du vote du Budget Primitif 2018 qui fixera le montant exact de la subvention de fonctionnement allouée au Centre Social Henri Martel au titre de l'année 2018, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer en vue de décider du versement d'une avance de subvention à cet organisme, d'un montant de 418 240 € correspondant à la subvention prévue au Budget Primitif 2017, lui permettant de fonctionner dès le début de l'année.

Monsieur le Président :

Pas de remarque pour les deux délibérations ?

Monsieur Desmons :

Tout d'abord merci d'avoir pris en compte nos remarques de l'an dernier sur la formulation.

Monsieur le Président :

Qui était la même depuis des années.

Monsieur Desmons :

Au moins elle est plus claire, et ok pour cette avance technique comme chaque année en attendant de statuer sur le montant de la subvention totale, sur le Centre Social, nous allons juste espérer que cela ne va pas financer un tract de propagande.

Monsieur le Président

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Rémunération du personnel de service - classes de neige 2018 et séjours février et avril 2018

Madame Morantin :

Comme tous les ans, nous allons vous proposer les rémunérations des personnes qui partent aux 2 classes de neige en janvier et février 2018.

Elles n'ont pas toutes les mêmes taux de base car elles ne font pas toutes le même travail et elles n'ont pas toutes le même quota de jour.

C'est un peu compliqué.

- Du 17/01/2018 au 06/02/2018 (21 jours) :
 - Rémunération brute forfaitaire journalière : 108.75 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération).
- Du 05/02/2018 au 23/02/2018 (19 jours):
 - Rémunération brute forfaitaire journalière : 109.93 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération).

- Du 09/02/2018 au 23/02/2018 (15 jours) :
 - o Rémunération brute forfaitaire journalière : 111.91 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération).
- Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Pour le personnel qui va partir pendant les vacances de février soit du 22 février au 13 mars 2018 (20 jours) :

- Rémunération brute forfaitaire journalière : 109.31 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération).
- Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Pour les vacances de printemps, du 19 avril au 1^{er} mai 2018 (13 jours) ainsi qu'il suit :

- Rémunération brute forfaitaire journalière : 111.11 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération).
- Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : classes de neige 2018 : rémunération du personnel d'encadrement Madame Morantin :

Pour le personnel d'encadrement des classes de neige c'est-à-dire les animateurs :

Fixe la rémunération hors avantage en nature du personnel d'encadrement lors des Classes de Neige en référence aux indices ci-après et calculée sur la base de 15/30^{ème}.

| | Grade | IB | IM |
|--|--|-----|-----|
| Animateur diplômé et assistant sanitaire | Animateur principal de 1 ^{er} classe 5 ^{ème} échelon | 541 | 460 |
| Animateur stagiaire | Animateur 11 ^{ème} échelon | 529 | 453 |
| Animateur non diplômé | Adjoint d'animation principal de 1 ^{er} classe 9 ^{ème} échelon | 518 | 445 |

Les indices précités évolueront en fonction des grilles indiciaires en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Monsieur le Président :

En ce qui concerne le personnel de service, les sommes inscrites s'entendent en brut.

Avez-vous des remarques, des questions ?

Monsieur Desmons :

Non, pas de problème.

Monsieur le Président :

Des votes contre ? Pas d'abstention ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

C'est pour recruter les gens dont on vient de décider les rémunérations pour les classes de neige. En clair nous allons recruter :

- ♦ 8 postes d'animateurs soit diplômés, stagiaires ou non diplômés,
- ♦ 2 postes d'assistants sanitaires
- ♦ 16 postes d'agents contractuels à temps complet recrutés en qualité d'agent technique

Quand on dit à temps complet, c'est sur la période et non de manière définitive.

Est-ce que vous avez des questions ? Des remarques ?

Monsieur Desmons :

Non, Ok.

Monsieur le Président :

Pas d'abstention ? De vote contre ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Signature d'une convention d'adhésion au service mission d'intérim territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agent

Monsieur le Président :

Il s'agit de passer une convention avec le CDG afin qu'il puisse nous mettre à disposition des employés en cas de problème particulier et sur des profils bien spécifiques.

On a le cas, depuis quelques années d'un retard au niveau de la RH. Cela nous aidera à mieux calculer, Monsieur Desmons, la préparation du budget.

Tout est lié dans les questions présentées à l'ordre du jour.

Ce retard fait que le service travaille énormément sous tension, nous avons donc décidé de pouvoir recruter, momentanément, au centre de gestion une personne qui viendra aider le service pour rattraper le retard puisque les personnes de ce service ne traitent que l'urgence et cela nous pose un certain nombre de problèmes.

Mais cela pourrait se produire dans d'autres domaines.

Monsieur Desmons :

Oui, vous l'aviez bien expliqué lundi en commission des finances mais est-ce que vous avez une idée du volume horaire, du nombre de jours qui seraient nécessaires pour résoudre le problème ?

Monsieur le Président :

Ils sont en train de travailler sur cette question et doivent me remettre les éléments pour début janvier.

Le personnel travaillant au service RH doit donc définir ses besoins qu'on vérifiera.

Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Monsieur Desmons :

Pas d'objection.

Monsieur le Président :

Pas de votre contre ? Pas d'abstention ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59

Monsieur le Président :

Nous avons décidé d'adhérer au contrat de groupe statutaire du CDG 59.

Jusque maintenant, nous lançons, directement, notre appel d'offres pour recruter notre assureur du personnel.

On a appliqué la loi Notre qui permet de pouvoir adhérer à des groupements de commandes et d'appels d'offres.

Nous avons donc eu un rendu assez intéressant puisque, jusque maintenant, le montant total de notre cotisation s'élevait à 260 096 € par an pour un certain nombre de prestations.

L'appel d'offres lancé nous donnait pour ces mêmes prestations un montant de 293 833.58 € c'est-à-dire près de 34 000 € en plus que cette année.

Dans l'analyse effectuée par le responsable du centre de gestion, Stéphanie à la RH et Audrey, on s'est aperçu qu'on payait, dans certains domaines, une cotisation qui était bien plus importante que ce qu'on l'on était remboursé.

Par exemple, en maladie ordinaire, nous payons une cotisation très importante alors que nous ne touchions presque rien au niveau des remboursements.

Nous avons donc décidé de ne pas nous assurer au niveau de la maladie ordinaire c'est-à-dire que nous serons notre propre assureur ce qui nous donne une marge intéressante.

Même problème sur les accidents du travail. On s'est aperçu qu'il n'y avait quasiment pas d'accident du travail inférieur à 10 jours.

Là aussi, on payait une cotisation importante qui ne nous servait pas puisqu'on n'était pas remboursé.

Nous avons donc décidé, sur ces deux points, de ne pas nous assurer.

Si on regarde la proposition de prime qui nous est faite est à hauteur de 211 037,02 € c'est-à-dire inférieur de 82 796.56 € par rapport à la prime que nous aurions dû payer avec les mêmes prestations pour 2018.

En conclusion, le montant à charge pour la collectivité s'élèverait donc 46 289 € sur les parties non assurées c'est-à-dire si on prend les mêmes maladies, mêmes accidents du travail que les deux dernières années, nous aurions à payer 46 289 €.

Si nous retirons ce montant de 82 796.56 € que nous gagnions sur l'assurance, on est gagnant de 36 507.46 € pour faire face aux aléas c'est-à-dire s'il y avait une augmentation des arrêts maladies et d'accidents du travail.

En fait, on est quand même couvert.

Globalement, nous avons donc intérêt à prendre cette solution et nous vous demandons de m'autoriser à signer cette assurance avec le centre de gestion à hauteur de 211 037.032 €.

Monsieur Desmons :

Juste une question. La dernière fois, apparemment, nous étions partis pour 4 ans avec le même assureur. Cette fois ci, on est parti pour combien de temps ?

C'est année par année ou c'est pour 2 ans ?

Monsieur le Président :

C'est le centre de gestion qui gère. En fait, c'est un renouvellement annuel dans la limite de 3 donc 4 ans aussi.

C'est l'année plus 3 ans possible de renouvellement ce qui nous permet, au cours des 4 ans, de résilier et de faire un autre appel d'offres si nous voyons que cela ne fonctionne pas.

Monsieur Desmons :

Ok pour nous.

Monsieur le Président :

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Marchés Publics : Marché d'entretien et de réparation des installations sanitaires des bâtiments communaux (plomberie, sanitaires et chauffage)

Monsieur le Président :

Simplement une information au conseil municipal.

Nous n'avons pas donné suite au marché plomberie, sanitaires et chauffage, compte tenu d'une augmentation de 11% des prix. On a donc décidé de relancer en marché négocié.

Urbanisme : Proposition d'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs

Monsieur le Président :

Vous avez, également, dans votre dossier, en matière d'urbanisme une proposition d'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs.

Cet arrêté rappelle tout simplement ce qui est prévu par la loi et qui est responsable de l'entretien des trottoirs c'est-à-dire du déneigement, du désherbage, des fils d'eau et de tout ce qui peut encombrer les trottoirs.

La loi prévoit donc que c'est le locataire, celui qui habite le logement qui a cette responsabilité. Le Maire a la possibilité de verbaliser les locataires qui n'appliquent pas la loi.

Constat par arrêté. Le Maire peut aussi déléguer à un autre adjoint cette possibilité et l'amende forfaitaire est de 38 €.

Je veux être clair, nous n'avons pas l'intention de faire une utilisation abusive de cet arrêté mais nous considérons, et chacun le sait, qu'il y a un certain nombre d'habitants qui exagèrent sur cette question : encombrement de leurs trottoirs, ne pas respecter les règles minimum, dépôts sauvages...

Vous avez d'autres questions ? Non.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

C'est donc voté à l'unanimité.

Délivrance et reprise des concessions funéraires au titre de l'année 2017 (arrêté au 05/12/2017)

Monsieur le Président :

Il s'agit d'une information qu'on doit vous donner et qu'on donne régulièrement, tous les trimestres.

C'est la liste de reprise de concessions ou d'abandon de concessions sur un document annexe dans votre dossier.

Cela n'appelle pas de vote.

Motion pour la libération de Salah HAMOURI

Monsieur le Président :

Cette motion va vous être présentée par Monsieur HAMROUNI.

Monsieur Hamrouni :

Bonsoir il s'agit bien de Salah HAMOURI.

Depuis le 23 août dernier, le jeune avocat franco palestinien Salah HAMOURI est à nouveau incarcéré dans les prisons israéliennes.

Né de mère française et de père palestinien, il possède la double nationalité.

Il a de nouveau été arrêté chez lui à Jérusalem par les soldats israéliens en pleine nuit devant sa femme et son enfant.

On le soupçonne d'appartenir à « une organisation politique ennemie ».

Ça c'est la pensée d'Israël.

Comme des milliers de Palestiniens (6000 d'entre eux dont 450 en rétention administrative), Salah est emprisonné au nom d'un dispositif qui permet aux autorités d'emprisonner quelqu'un sans lui révéler les motifs, sans inculpation et sans procès pour une durée de 6 mois renouvelable.

Salah n'a jamais caché la teneur de ses engagements pour la libération des palestiniens ni son soutien à la lutte contre la colonisation et pour la création d'un véritable Etat palestinien libre et indépendant aux côtés d'Israël.

Ainsi, en tant qu'avocat, il défend des prisonniers politiques palestiniens enfermés dans les geôles d'Israël.

Salah a déjà été condamné en 2005 aux termes d'un procès truqué à 7 ans d'emprisonnement. Il ne sortira de prison qu'en décembre 2011. Après une intense campagne de mobilisation française et mondiale.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE WAZIERS REUNI CE JOUR,

A L'UNANIMITE

REAFFIRME sa solidarité et son soutien à Salah HAMOURI et son épouse,

EXIGE du Gouvernement français qui est capable de regarder passivement le viol des droits de l'Homme et du droit international par Israël, d'agir et d'intervenir, immédiatement d'ailleurs, pour obtenir la libération de notre concitoyen.

Il est inacceptable que notre gouvernement laisse une nouvelle fois faire sans réagir.

La présente motion peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Merci.

Monsieur le Président :

Y'a-t-il des questions ?

Pas de question.

Pas de vote contre ? Abstention ?

Cette motion est donc adoptée à l'unanimité.

Motion Maisons et Cités

Monsieur le Président :

La seconde motion concerne Maisons et Cités et est présentée par Monsieur Richard.

Monsieur Richard :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

- Considérant que les mineurs en activité ont payé une première fois les logements miniers par le travail fourni aux compagnies minières,
- Considérant que la population du bassin minier a payé une seconde fois en 2002 le patrimoine à l'Etat à travers l'Epinorpa, pour un montant total de 458 millions d'euros, évalué sur la base d'un prix au logement de 7 600€,

- Considérant que depuis cette période il a fallu réemprunter 120 millions d'euros pour solder cet emprunt,
- Considérant qu'il a fallu pour cela, en application des traités Européens, faire appel au marché privé bancaire, dont les intérêts ont coûté plusieurs dizaines de million d'euros,
- Considérant que le prix moyen de vente des logements Maisons et Cités à ses locataires s'élève à 80 000€ en moyenne, ce qui porte l'évaluation du patrimoine minier des 63 000 logements à 5,040 milliards d'euros,
- Considérant qu'à ce titre, l'évaluation faite par l'ANCOLS « Etablissement public d'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle des Ministres de Logement, des Finances et de l'Economie » pour 150 millions d'euros ramène la valeur du titre logement rapporté à 2 500€,
- Considérant que l'Etat veut faire entrer dans le capital la SNI avec une minorité de blocage, sur cette base d'évaluation,
- Considérant que si l'Etat persiste, la commune a tout intérêt à préempter sur la totalité des logements miniers de son territoire,
- Considérant qu'à ce prix de 2 500€ le logement, la ville pourrait emprunter et qu'au loyer moyen de 400€ par mois, elle serait capable de rembourser cet emprunt en une seule année,
- Le Conseil Municipal se déclare prêt, dans l'intérêt public du bien commun et des habitants des cités minières, si l'Etat persiste, à faire jouer son droit de préemption,
- D'emprunter le montant nécessaire à l'achat de ce bien public,
- S'engager avec les autres communes du bassin minier dans la signature d'une convention de gestion,
- Mutualiser les recettes afin d'accélérer le processus de rénovation en cours,

Sur cette base, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Maisons et Cités pour le rachat de tout le patrimoine minier de la commune, si l'Etat persiste,
- De demander l'autorisation au Préfet,
- De lancer la consultation pour l'emprunt.

Monsieur le Président :

Quelques explications car cela peut paraître confus.

En 2002, les élus du Nord - Pas de Calais, Conseil Régional et les deux Conseils Généraux, ont décidé de ne pas laisser partir le patrimoine minier aux privés et se sont donc engagés dans une gestion publique des logements miniers à travers l'Epinorpa.

Déjà le gouvernement de l'époque voulait introduire dans cette société publique une part de privé, avec la SNI qui aurait eu une minorité de blocage c'est-à-dire qui n'aurait plus permis aux élus de décider pleinement de ce qu'ils voulaient faire de ces logements miniers.

Actuellement, dans le cadre du grand plan minier qui a été annoncé par Monsieur Cazeneuve, le 1^{er} Ministre avant l'élection présidentielle, on remet une couche.

On nous dit, l'Etat veut bien vous prêter de l'argent, jusqu'à un million d'euros si vous acceptez la participation dans ce conseil d'administration de cette société HLM publique, de cette société privée avec une minorité de blocage.

Sauf que l'engagement devrait être pour Maisons et Cités d'emprunter 600 millions d'euros et elle aurait des subsides du Département, de la Région, de l'Etat pour 400 millions d'€ c'est-à-dire pour un milliard en gros.

Sauf que si vous comptez bien, un milliard d'euros avec une TVA à 10%, l'Etat récupère la totalité de sa mise c'est-à-dire les 100 millions qu'il propose mais après on est complètement bloqué.

Il y a donc un refus d'une majorité d'élus de marcher dans cette combine et comme on nous dit qu'un logement minier vaut 2 500 €, vous comprenez bien que l'opération est intéressante pour la SNI et qu'à ce prix-là, on propose de racheter la totalité des logements miniers de toutes les villes et de créer une société de gestion à côté. On reprend Maisons et Cités sur une autre façon. Il faut être clair entre nous, ça n'ira pas jusque-là puisque l'Etat pensait que cela se ferait en catimini et l'opération a été révélée au public et il y a déjà des machines arrière.

Ces délibérations ont pour but de faire pression sur le Conseil d'Administration de Maisons et Cités pour qu'il n'y ait pas de majorité pour laisser place à la SNI à l'intérieur de la direction de Maisons et Cités.

D'autres questions ?

Madame Charlet :

Par curiosité, j'aimerais bien savoir quand même combien il y a de logements sur Waziers ?

Monsieur le Président :

Je l'ai mais je n'ai pas sorti le chiffre mais on l'a.

Madame Charlet :

Lorsqu'on demande une motion, il faudrait quand même mentionner le nombre de logements.

Monsieur le Président :

Vous l'aurez bien compris, il s'agit d'un bras de fer.

Madame Charlet :

Je sais, vous nous avez indiqué un coup médiatique, une pression médiatique mais c'est une motion ou une délibération ?

Monsieur le Président :

C'est une motion délibération.

On l'a présenté comme une motion.

Madame Charlet :

C'est présenté comme une motion.

Une motion, néanmoins, qui vous donne, si je lis bien la phrase, l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter Maisons et Cités de faire le rachat, de demander l'autorisation au Préfet et surtout de lancer une consultation pour l'emprunt.

Moi je prends ça, plutôt comme une délibération, excusez-moi. On va jouer sur les mots mais...

Monsieur le Président :

Comme d'habitude.

Madame Charlet :

Même si c'est un coup médiatique, il faut être précis.

Monsieur le Président :

Je vous propose de retirer la ligne « de lancer la consultation pour l'emprunt » puisqu'elle peut être faite après.

Madame Charlet :

Tout à fait puisqu'il faudra bien une délibération dans ce cas-là.

Ok.

Monsieur le Président :

On va retirer la ligne de lancer la consultation pour l'emprunt comme ça cela permettra de revenir dessus avec les montants.

Madame Charlet :

De toute façon, c'est tout à fait vrai, c'est très intéressant pour la commune d'avoir le...

Monsieur le Président :

Mais si l'Etat persiste.

Madame Charlet :

Oui, bien entendu. Donc Ok pour le vote, il n'y a pas de souci.

Mais je comprends mieux aussi l'histoire du logement, peut-être que cela a un lien ou pas ?

Monsieur le Président :

L'histoire du logement ?

Madame Charlet :

Le précédent conseil municipal, quand j'ai posé la question du logement, de la commission de logement, vous m'aviez dit qu'il y allait avoir une nouvelle... est-ce que c'est lié avec ça ?

Monsieur le Président :

Oui, en partie.

Madame Charlet :

D'accord, merci.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des opposants ? Des abstentions ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Départ de madame Frasca.

Pétition pour demander à ce que la réforme du Code Minier soit menée à son terme

Monsieur le Président :

On va rester dans le minier.

Délibération qui va intéresser Madame Charlet et l'association de défense des logements miniers à Waziers.

Il s'agit d'une pétition pour demander à ce que la réforme du Code Minier soit menée à son terme.

Rapidement, un petit retour en arrière.

La réforme du Code Minier est annoncée, tout le monde le sait, depuis juillet 2012. Il y a eu beaucoup de réunions depuis cette date. Des projets de loi se sont succédés sans jamais aboutir. La dernière proposition de loi a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 25 janvier 2017 et a été transmise au Sénat. Pourtant, le texte n'est toujours pas à l'ordre du jour au Sénat, le projet semble compromis.

Il faut savoir que, dans ce dernier texte, il y avait quelques reprises intéressantes qui avaient été proposées par les associations de défense du bassin minier.

La réforme du Code Minier est attendue par beaucoup (élus, associations, particuliers, entreprises minières...) depuis maintenant plus de 5 ans.

En effet, le Code Minier est devenu, aujourd'hui, obsolète et nécessite une refonte totale. Il est particulièrement nécessaire de créer un volet spécifique APRES-MINE. C'est ce volet que nous n'avons pas dans le code minier et c'est le plus important puisque les mines ne sont plus exploitées mais qui a des séquelles et ce volet spécifique après mine doit permettre notamment d'améliorer l'indemnisation de tous les dommages miniers. C'est vraiment le cœur de la bataille qui est à mener.

Par cette pétition, nous demandons donc à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Monsieur le Ministre de l'Ecologie de mener à son terme la réforme du Code Minier.

J'ajouterai en prenant en compte les avancées qui ont été obtenues par le vote en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Madame Charlet :

Si je peux me permettre de faire un petit commentaire.

Faisant partie de l'ADVAM donc une association de défense des victimes d'affaissements miniers, qui a été créée, quand même, par Monsieur Raymond TARNAT, ça va faire maintenant plus de 17 ans que l'association se bat pour faire reconnaître les dégâts occasionnés par Charbonnage de France et surtout d'obtenir réparation.

Depuis la fermeture de Charbonnage de France, l'Etat a repris la responsabilité et en assume la responsabilité.

Je voudrais dire qu'il y a eu, comme vous l'avez spécifié, plusieurs avancées et nous avons participé, parce que depuis 17 ans nous avons quand même bougé beaucoup, et avec le collectif lorrain nous avons participé à la mission justement de refonte du code minier en 2013.

C'était une mission qui avait été donnée à Monsieur TUOT

Le projet a été terminé fin 2013. Nous avons remis le projet aux ministres, à l'époque c'était Messieurs Martin et Montebourg sauf que la valse des ministres a fait que c'est parti à Madame Royale qui a bloqué royalement, comme on peut dire avec jeux de mots, le sujet.

Néanmoins, on a quand même été reçu par son directeur de cabinet mais cela n'a pas bougé depuis.

Je vous signale que j'ai refait des courriers et j'ai demandé rendez-vous à Nicolas HULOT.

Je vous en ferai part si d'aventure j'ai gain de cause.

Et honnêtement, je suis très contente qu'on mette une motion, car cela fait 17 ans et le collectif bien plus encore, sauf que dans le collectif lorrain ils sont beaucoup plus mobilisés que dans le nord pas de calais.

J'en suis ravie et pourvu que ça dure et qu'on ait un appui car les personnes sont épuisées de voir que rien ne bouge vous me direz qu'il y a d'autres sujets comme l'amiante mais nous on n'est branché sur le code minier et je suis ravie qu'il y ait cette pétition.

Donc, pour moi personnellement, c'est OK.

Monsieur le Président :

D'accord merci.

Il faut savoir que, quand même, les lorrains ont été beaucoup plus mobilisés car les catastrophes ont été beaucoup très très importantes en Lorraine avec des maisons complètement effondrées etc. il y a donc eu cette partie sensible qui a mobilisé.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

On va vous faire passer la pétition puisqu'on va l'authentifier, l'annexer.

On va la faire passer afin que vous puissiez la signer individuellement.

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Acheteurs Publics

Monsieur le Président :

C'est une délibération que nous passons tous les ans, au dernier conseil municipal de l'année pour permettre à nos services d'avoir des informations en matière de marchés publics.

Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition ou d'abstention.

C'est donc adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

-J'ai loué à Monsieur Alain BRUNEEL, Député de la 16ème circonscription du Nord, domicilié au 33 rue Charles Hombert 59287 LEWARDE l'ancienne Salle du Conseil Municipal située au 1er étage de l'Hôtel de ville, pour une durée de trois mois à compter du 11 septembre 2017 pour se terminer le 11 décembre 2017.

Le loyer mensuel est fixé à 300,00€ (trois cents euros) selon les termes du bail de locations ci-annexé. Il s'agissait simplement de pouvoir travailler en attendant la livraison du siège du député, ce qui est maintenant fait.

- J'ai signé la convention annuelle 2017-2018 avec la F.E.C.I Fédération des Elus Citoyens et Indépendants - 235 route de Béthune 62300 LENS pour la formation des élus.

- j'ai souscrit un contrat de maintenance pour l'installation du système de détection automatique d'incendie de l'Hôtel de Ville avec SIEMENS Le montant pour l'année 2017 s'élève à 4 990.00 € HT soit 5 988.00 € TTC. Le contrat sera reconductible pour un an par reconduction expresse.

-J'ai reconduit le contrat de maintenance avec la Sté BODET, afin d'assurer la vérification et l'entretien de l'installation de l'horloge de l'Hôtel de Ville et de l'Eglise Sainte Rictrude. Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 480.45 € HT soit 576.54 € TTC.

Marchés publics :

MP N° 2017-022 : Marché de fourniture de coquilles de Noël destinées aux enfants des écoles et PMI.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 40%
- 2) Engagement à respecter les délais impératifs de livraison : 30%
- 3) Respect du poids, de la qualité et de la présentation des coquilles : 30%

Nous avons reçu 2 offres (Le Fournil Saint Pierre et la boulangerie TREIZEBRE).

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la boulangerie Le Fournil Saint Pierre pour un montant total de 2 161. 50 € TTC.

MP N° 2017-023 : Accord-cadre de fourniture de matériels électriques pour les bâtiments de la commune de Waziers.

La présente consultation est un accord-cadre conformément à l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80.

L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence du titulaire, selon les modalités prévues par l'accord-cadre.

Montant minimal : 6 000, 00 € HT par an

Montant maximum : 24 000, 00 € HT par an

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 60%
- 2) Qualité et variété des produits proposés : 25%
- 3) Délai de livraison – réactivité : 15%

Nous avons reçu 1 offre.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société CGED à Douai.

MP N° 2017-027: Accord-cadre pour les travaux neufs, d'entretien et de réparation électriques dans les bâtiments de la ville de Waziers.

Ce marché est passé sous la forme d'accord-cadre à bons de commande, et à procédure adaptée selon les dispositions des articles 27, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

BC mini : 2 500, 00 € HT / an

BC maxi : 15 000, 00 € HT / an

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Valeurs techniques : 30%
- 3) Délai d'intervention et urgence : 20 %

Nous avons reçu 1 offre.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société Devred Electricité à Dechy.

Questions diverses

Monsieur le Président :

Y'a-t-il des questions diverses ?

Pas de questions diverses, la séance est donc levée.

N'oubliez pas vous avez des signatures.

Et comme chaque fin d'année, au dernier conseil municipal de l'année, nous prendrons tous ensemble le pot de l'amitié, élus et spectateurs dans la salle.